

RAPPORT DU TRÉSORIER

Assemblée Générale 2019

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année à pareil époque, j'ai le plaisir de vous présenter le résultat du fonctionnement de notre association durant l'année écoulée.

1. Le compte de résultat

DIAPO 1

	2016	2017	2018	Variations 2017 / 2018	%
Produits	5 443 983	5 840 041	6 000 813	160 772	+ 2.7 %
Charges	5 339 286	5 344 851	5 874 182	529 331	+ 9.9 %
Résultats	+ 104 697	+ 495 191	+ 126 631	- 368 560	- 74.43 %

L'année 2017 s'était soldée par un excédent exceptionnel de **495 191 euros**.

L'exercice 2018 revient à un excédent ordinaire de **126 631 euros**.

- concernant les excédents :
 - Pour le SAMSAH : la totalité des postes n'a pas été pourvu en année pleine, notamment le poste d'infirmière qui n'a été pourvu à temps plein en octobre 2018.
 - Pour le dispositif « enfance » : les excédents proviennent en partie du remboursement des années 2015 et 2016 du Conseil départemental pour les amendements Creton (66 768 €).

Le compte de résultats présente une plus grande évolution des charges que celle des produits, le résultat courant, c'est à dire celui qui résulte du fonctionnement (différence entre les produits et les charges d'exploitation) est en baisse de près de 75 %. Pour rappel, l'excédent 2017 était exceptionnellement important.

- concernant la hausse des produits :
 - dû aux CNR obtenus pour la mise en place du dossier informatique de l'utilisateur ainsi qu'au remboursement évoqué plus haut.
- concernant la hausse des charges
 - elle est significative, l'augmentation de transport pour répondre au projet d'accompagnement individuel, la taxe transport qui s'impose à nous depuis que la commune de Montceaux les Vaudes a rejoint Troyes Champagne Métropole ainsi que le taux de frais de Siège passé de 2.5 à 4 % en 2018 expliquent cette hausse.

2. Bilan au 31 décembre 2018

Au travers du bilan consolidé au 31 décembre 2018, c'est une photographie de la situation patrimoniale qui est donnée de notre association.

Le niveau des disponibilités est en hausse et assure à notre association une capacité d'emprunt importante pour les projets en cours.

VOTE DEUXIEME RESOLUTION (Président)

3. Rapport du commissaire aux comptes

Je laisse la parole à Emmanuelle MASSOL qui va nous lire le rapport du commissaire aux comptes.

VOTE TROISIEME RESOLUTION (Président)

4. Affectation de résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16.05.19, l'Assemblée générale de L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube, réunie à la maison des activités associatives à Troyes le 06 juin 2019

- **Décide, pour les activités hors secteur médico-social, les affectations suivantes:**
 - Affecté en réserve au projet associatif l'excédent de 58 687.85 €
 - Affecté en report à nouveau l'excédent de 32 000 €
 - Affecté en report à nouveau pour l'ACM le déficit de 16 641.89 €

- **Propose, aux organismes de tutelle du secteur médico-social, les affectations suivantes:**

SECTEUR « JEUNES » des PEP 10 :

Résultat compte administratif 2018 :

- IME : excédent de 27 493.49 € en réserve à l'investissement.
- IR : excédent de 3 663.92 € en réserve à l'investissement
- SESSAD : déficit de 8 919.31 € en réserve à l'investissement.

SECTEUR « ADULTES » des PEP 10 :

- *E.S.A.T. Champagne :*

COMMERCIAL (APC) excédent de 30 576.17 € en réserve de compensation des charges d'amortissement pour 20 576.17 € et en réserve de compensation des déficits pour 10 000.00 €

SOCIAL (DGF) :

- déficit de 9 231.79 € en réserve compensation de déficit.
- Report à nouveau de l'année 2007 un excédent de 4 623.71 € affecté en réserve compensation de déficit.

- **SAVS :**

HEBERGEMENT 2018 : excédent de 58 454.55 € en financement d'un CPOM pour 52 454.55 € et en financement de mesure non reductible (compte 111) pour 6 000 €

ACCOMPAGNEMENT 2018 : excédent de 10 923.42 € en financement d'un CPOM pour 8 423.42 € et en financement de mesure non reductible (compte 111) pour 2 500 €.

- **SAMSAH :**

Budget ARS : excédent de 50 978.55 € en financement d'un CPOM pour 37 478.65 € et en sécurisation locaux pour 8 000 €, enfin en réserve de compensation de déficit pour 5 500 €.

Budget Conseil Départemental :

Excédent de 19 288.62 € en financement d'un CPOM.

VOTE QUATRIEME RESOLUTION (Président)